COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Destinataires:	À toutes les personnes salariées
Expéditrice:	Direction des ressources humaines, des communications des affaires juridiques et de l'enseignement
Date:	9 août 2022
Objet:	COVID 19 | MESURE ADMINISTRATIVE – RÉMUNÉRATION DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE À TAUX DOUBLE – PAIEMENT

En lien avec la note de service du 28 juillet 2022, au sujet de la rémunération du temps supplémentaire à taux double, prenez note que tous les quarts de travail codés à taux double seront rémunérés ultérieurement afin de valider le respect des critères d'éligibilités, notamment en ce qui a trait au respect de l'horaire de travail durant la période de sept jours précédant et suivants le quart de travail en temps supplémentaire. Toutefois, les diverses primes liées à ces quarts seront rémunérés comme à l'habitude.

La mesure est en vigueur du 22 juillet au 26 septembre 2022 (29 juillet 2022 pour les demi-quarts de 4h).

Période de paie	**Paiement du temps supplémentaire taux double**
17 juillet au 30 juillet 2022	25 août 2022
31 juillet au 13 août 2022	8 septembre 2022
14 août au 27 août 2022	22 septembre 2022
28 août au 10 septembre 2022	6 octobre 2022
11 au 24 septembre 2022	20 octobre 2022
25 septembre au 8 octobre 2022	20 octobre 2022

Pour toutes problématiques en lien avec le paiement du temps supplémentaire à taux double, veuillez communiquer **par courriel** à l'adresse suivante : paie.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca .

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Québec